



Bagnolez, le 2 novembre 2021

Monsieur Jacques Witkowski
Préfet de la Seine-Saint-Denis
Préfecture de Seine-Saint-Denis
1 Esplanade Jean Moulin
93007 Bobigny Cedex

Objet : Demande de transmission d'arrêtés préfectoraux

Monsieur le Préfet,

Nous avons été informés, par courrier en date du 27 octobre 2021 adressé au Personnel communal de la Ville et du CCAS de Bagnolez, de la décision du Maire de Bagnolez Tony Di Martino de ne pas inscrire le deuxième versement de la prime annuelle attribuée aux agents de la collectivité sur le train de paie du mois de novembre.

Cette décision est motivée par la menace du Trésorier public Jean Pitois exprimée, semble-t-il, dans un courrier en date du 14 octobre 2021, de bloquer la rémunération des agents communaux si le Maire de Bagnolez décidait de maintenir cette prime aux motifs d'illégalités supposées de cette dernière. Selon le Maire, cette position a été confirmée lors d'une réunion du réseau d'alerte avec vos services et présidée par Monsieur le Sous-préfet Alaric Malve, en présence de la Direction Départementale des finances publiques. Pourtant, l'existence de délibérations instaurant cette prime, confortée par les délibérations de 1998 et 2001, a été démontrée. Nous nous vous rappelons par ailleurs que cette prime est versée sans discontinuer depuis plus de 45 ans aux agents communaux et **qu'elle ne saurait être remise en cause en ce qu'elle constitue bien un avantage acquis qui répond aux conditions édictées par l'article 111 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984.**

Outre cet état de fait, cette prime représente pour la grande majorité des agents de la collectivité un moyen indispensable pour payer les factures courantes et subvenir aux besoins de leur famille. « Tout augmente, sauf les salaires » : ce résumé simple de la situation, énoncé par la CGT et devenu depuis un adage populaire, n'épargne pas les fonctionnaires et agents publics qui voient leur pouvoir d'achat s'effondrer d'année en année, avec le maintien du gel du point d'indice depuis plus de dix ans. A ce système de points qui permet de rémunérer de manière identique des agents aux missions et qualifications identiques, quels que soient leur affectation géographique et leur employeur public, le gouvernement préfère instaurer des primes et des mesures catégorielles. Le RIFSEEP est le dernier levier en date pour poursuivre sa politique de division entre les fonctionnaires/agents publics. Nous tenons d'ailleurs à rappeler notre opposition à l'instauration de cette prime, qui représente à nos yeux un moyen de renforcer le système de course au salaire déjà existant, et qui permet jouer un peu plus avec la précarité croissante des agents pour les obliger à travailler quelles que soient les conditions.

Vous le comprendrez l'annonce soudaine du non versement de cette prime, d'autant plus attendue par nombre de nos collègues que la situation économique est particulièrement difficile dans le pays, au mois de novembre prochain a suscité de vives réactions de la part des agents allant de l'incompréhension à la colère.

Nous partageons d'autant plus le sentiment d'injustice des agents de Bagnolet que nombre de sujets mériteraient, de notre point de vue, votre attention en matière de respect du cadre légal dans notre collectivité surtout lorsqu'il s'agit du Personnel : modalités de recrutement, respect des droits des agents en matière de santé, de déroulement de carrière, d'accès à la formation, négociations dans le cadre du dialogue social, sont autant de points qui entraînent des interpellations régulières du Maire par notre organisation syndicale sans susciter plus d'intérêt de quiconque chargé du respect de la légalité. Nous nous interrogeons donc sur les causes réelles de cet intérêt soudain, dans le contexte budgétaire que nous connaissons à la Ville de Bagnolet, pour une prime dont le premier versement a encore eu lieu en mai dernier.

Le Maire de Bagnolet vous interpellé sur cette question dans un courrier en date du 22 octobre 2021. N'ayant pas connaissance de votre réponse à cette heure nous vous demandons, en tant que représentants des salariés de la collectivité, de bien vouloir nous informer de votre position sur la prime annuelle dite « prime de vie chère » attribuée aux agents de la Ville et du CCAS de Bagnolet. Par ailleurs, compte tenu du caractère urgent et sensible de cette question, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir les documents justifiant votre prise de position, ainsi que celle du Trésorier payeur, notamment les arrêtés annulant les délibérations municipales de 1973 et de 1976, qui instaurent le 13ème mois dite « Prime de vie chère » pour le Personnel communal de Bagnolet.

Restant disponibles pour un échange sur ce dossier et dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Angéla Guélaouhen
Secrétaire générale adjointe
du Syndicat CGT des Territoriaux de Bagnolet
Secrétaire adjointe
du Comité Technique de la Ville et du CCAS de Bagnolet


Syndicat CGT des Territoriaux
de BAGNOLET
13, rue P et M Curie - 93170 BAGNOLET

Copie à : - Représentants du Personnel de la Ville de Bagnolet ;
- Fédération CGT des Services publics